

# 13.2

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** RESSOURCES HUMAINES  
Mise à jour du tableau des effectifs.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

### ° **Modification de deux emplois et création de deux emplois**

Afin de mettre en adéquation les besoins des services et les emplois nécessaires à la réalisation des missions afférentes, il convient de procéder à la modification d'un emploi et à la création de deux emplois **(conformément aux tableaux annexés en page 3)**.

Les modifications de poste de l'annexe 3 feront l'objet de déclarations de vacance d'emplois auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Corse-du-Sud après délibération.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,*

*Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,*

*Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,*

*Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des animateurs territoriaux ;*

*Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,*

*Vu le décret n° 2021-1882 du décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux ;*

- Comme indiqué dans le tableau ci-annexé :
  - de la modification de deux (2) emplois
  - de la création de deux (2) emplois.
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.
- Les crédits afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :  
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

ANNEXE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

AVANT MODIFICATION(S) / CRÉATIONS				EVENEMENT	APRÈS MODIFICATION(S) / CRÉATIONS				DATE D'EFFET
DIRECTION / SERVICE	POSTE	ETP	CADRE D'EMPLOI OU GRADE		DIRECTION / SERVICE	POSTE	ETP	CADRE(S) D'EMPLOIS FOURCHETTE DE GRADE	
Direction Jeunesse et Sports <i>Service Equipements sportifs</i>	Poste budgétaire PT_00083 Coordinateur Unité Prunello	1.00	Agent technique (tous grades)	Modification de poste	Direction Jeunesse et Sports <i>Service Equipements sportifs</i>	Poste budgétaire PT_00083 Agent d'entretien et gardien des équipements sportifs	1.00	Adjoint technique (tous grades) Agent de maîtrise (tous grades)	Date de la délibération
Direction des Ressources Humaines	Poste budgétaire PT_00290 Chargée de formation	1.00	Rédacteur territorial (tous grades)		Modification de poste	Direction des Ressources Humaines	Poste budgétaire PT_00290 Assistant(e) administratif et financier	1.00	Adjoint administratif (tous grades) Rédacteur territorial (tous grades)
				Création de poste	Direction Jeunesse et Sports <i>Service Equipements sportifs</i>	Poste à créer Agent d'entretien et gardien des équipements sportifs	0.40	Adjoint technique (tous grade) Agent de maîtrise (tous grades) Technicien (tous grades)	Date de la délibération
					Création de poste	Direction de l'Education <i>Service Activité périscolaires et extrascolaires</i>	Poste à créer Responsable du service des activités périscolaires et extrascolaires	1.00	Adjoint d'animation (tous grades) Animateur (tous grades)